

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/11/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

| |
|----------------------|
| Séance N° 07 |
| 25/11/2024 |
| Délibération 077/8.1 |

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mr GUILBAUD David, Mmes HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, HA Christine.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame Floriane HENRIQUES a été élue secrétaire.

OBJET : Convention de participation avec l'école privée du Tilleul

Vu la demande de l'école privée du Tilleul et du Président de l'OGEC pour le renouvellement de la convention pour l'année 2024-2025 portant les modalités de prise en charge pendant le temps du service de restauration scolaire et transport en autocar des élèves 2024-2025.

Considérant que cette nouvelle organisation est établie suite au manque de personnel à l'Ecole privée Mixte le Tilleul depuis le 29 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les modalités de la convention annexée
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention avec l'Ecole privée Mixte le Tilleul pour la prise en charge des élèves durant le temps de restauration scolaire et transport en autocar pour l'année scolaire 2024/2025.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

La secrétaire de séance
Mme HENRIQUES Floriane



Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY